

7 décembre : Saint Ambroise, patron du corps technique et administratif (CTA).

Sage administrateur de la ville de Milan dont il devient évêque au IV^e siècle, Saint Ambroise est docteur de l'Eglise. Réputé pour ses qualités de pédagogue, de défenseur des lois et de l'Eglise, il a été choisi comme Saint patron du CTA.



7 décembre 1764 : naissance du futur maréchal d'Empire Claude-Victor Perrin.

Claude-Victor Perrin, duc de Bellune (1808), né le 7 décembre 1764 à Lamarche et mort le 1^{er} mars 1841 à Paris, est un général français de la Révolution et un maréchal d'Empire. Tambour dans l'artillerie en 1781, puis grenadier dans la Garde nationale, l'ascension de Victor sous la Révolution est rapide : **il est général de brigade à l'âge de 29 ans** et fait avec brio la campagne d'Italie, ce qui lui vaut d'être remarqué par Bonaparte. Il gagne ensuite son grade de général de division et obtient le commandement en chef de l'armée de Batavie sous le Consulat. Il est également ambassadeur au Danemark de 1804 à 1806.



Rappelé à l'armée, son intervention décisive à la bataille de Friedland, le 14 juin 1807, détermine l'Empereur à élever Victor à la dignité de maréchal d'Empire. Ce dernier est envoyé peu après en Espagne à la tête d'un corps d'armée, y alternant les succès — Espinosa, Uclès, Medellín — et les revers — Talavera, Chiclana et Cadix. Napoléon le rappelle à ses côtés en 1812 pour lui confier le 9^e corps d'armée en vue de la campagne de Russie. En dépit de quelques échecs face aux forces russes, Victor s'illustre lors du passage de la Bérézina en résistant pied à pied aux attaques russes pour protéger la retraite de l'armée. Après avoir servi pendant les campagnes

d'Allemagne en 1813 puis de France en 1814, il est grièvement blessé à la bataille de Craonne et n'exerce plus aucun rôle jusqu'à la fin des hostilités.

À la Première Restauration, Victor se rallie à Louis XVIII et le suit à Gand pendant les Cent-Jours. En récompense de sa fidélité, il est couvert d'honneurs et de décorations, et en 1821, fait son entrée au gouvernement en qualité de ministre de la Guerre. Il continue à servir sous Charles X mais refuse de prêter serment à Louis-Philippe en 1830. Il vit alors dans la retraite. Napoléon a émis ce jugement à son propos : « *Victor est meilleur qu'on le suppose. Au passage de la Bérézina, il avait tiré très bon parti de son corps* ».

7 décembre 1815 : exécution du Maréchal Ney (Paris).

À la Seconde Restauration, le maréchal Ney est détesté de tous les partis, sauf des républicains qui sont alors trop minoritaires. Louis XVIII demande à Fouché, ministre de la Police, de lui donner la liste des officiers accusés de trahison pour avoir rejoint Napoléon durant les Cent-Jours, avant le 20 mars 1815, date à laquelle le roi a quitté la capitale. L'ordonnance du 24 juillet 1815, qui établit dans son premier article la liste des personnes devant être arrêtées et jugées, comporte, comme premier nom, celui de Ney.



Franck Favier

Le Maréchal Ney



PERRIN
biographie

Selon d'autres

sources, Fouché donne à Ney deux passeports pour fuir en Suisse ou aux États-Unis. Mais le maréchal Ney reste en France, chez une cousine de sa femme. Il est alors arrêté au château de Bessonies, dans le Lot.

Au moment de son arrestation, des lettres de Joseph-Xavier de Pontalba, un cousin par alliance dont le fils Célestin avait été aide de camp du maréchal, sont retrouvées sur lui. Datées de juillet 1815, elles comportaient des indications pour que Ney puisse venir s'installer chez des amis en Louisiane en passant par Bordeaux ou la Suisse.

Le maréchal arrive à Paris sous escorte le 19 août. Il est aussitôt incarcéré à la Conciergerie. Il est ensuite transféré à la prison du Luxembourg. En chemin, le général Exelmans lui propose de le délivrer et de l'escorter où il le souhaite, mais il refuse.

Le conseil de guerre qui doit juger le maréchal Ney comprend d'autres maréchaux de France, et la présidence en revient de droit à leur doyen, le maréchal Moncey, duc de Conegliano. Celui-ci se récusé dans une lettre adressée au roi, refusant de siéger au procès. Mécontent, le roi destitue Moncey le 29 août par ordonnance royale. Il lui inflige également trois mois d'arrêt à la forteresse de Ham. Le maréchal Jourdan, également membre du conseil de guerre, est alors désigné pour le présider. Ney est défendu par Berryer père et André Dupin.

Le maréchal Ney ne souhaite pas être jugé par ses anciens camarades, dont il craint la rancune à la suite d'incidents passés. Ney, élevé à la pairie par Louis XVIII, peut donc exiger d'être jugé par la Chambre des pairs, pourtant majoritairement composée de royalistes convaincus. Ainsi, devant le parterre de maréchaux et de généraux qui composent le conseil de guerre, l'accusé répond à l'interrogatoire d'identité et déclare récuser la compétence du tribunal. Pair de France au moment où se sont déroulés les faits dont il est accusé, il demande, en se fondant sur les articles 33 et 34 de la Charte, son renvoi devant la Chambre des pairs. Le conseil se retire et par 5 voix (dont celle de Jourdan) contre 2 se prononce pour l'incompétence le 10 novembre, et le lendemain, le roi décrète que l'affaire sera portée devant la Chambre des pairs.

La Chambre des pairs juge donc le maréchal Ney. Plusieurs éminents personnages se font dispenser, dont Talleyrand, qui dit ne pas vouloir participer à un tel crime. Le débat est à sens unique, la Chambre des pairs étant à forte majorité monarchiste. La chambre arrête tout d'abord que l'on poserait quatre questions : trois sur les faits, et une sur la peine. Le marquis d'Aligre souhaite que le vote se fasse en même temps sur le délit et la peine, mais la Chambre ne le suit pas. Par contre, le comte de Nicolay propose que le vote pour la peine se déroule en deux temps, et ne soit considéré comme définitif qu'après un second appel nominal, durant lequel les votants pour la peine la plus lourde auraient la possibilité de voter une peine moins sévère. La Chambre accepte cette condition.

La défense aborde peu la discussion des faits, et fait porter son effort sur un moyen de droit. Le maréchal Davout avait signé avec les Alliés le 3 juillet une convention à Paris, dont l'article 12 spécifiait qu'aucune poursuite ne pourrait être exercée contre les officiers et soldats pour leur conduite pendant les Cent-Jours. Condamner le maréchal Ney revenait à violer cette convention, ce que confirme en personne Davout. La Chambre des pairs décide pourtant d'interdire à la défense de développer ce moyen, car « *il aurait dû être plaidé avant tout débat*

sur le fond ». D'autre part, les avocats de Ney remettent en cause la légalité de la procédure, au motif que la Chambre des pairs n'est pas légalement une juridiction pénale. Après que ce vide a été comblé, les débats reprennent le 4 décembre.

Un ultime rebondissement survient le 6 décembre. La ville de naissance de Ney, Sarrelouis, vient de devenir prussienne depuis le traité de Paris du 20 novembre. Dupin déclare donc que Ney ne peut être jugé, car il est maintenant Prussien. Néanmoins, le maréchal Ney se lève, interrompt son avocat, et s'écrie : « *Je suis Français et je resterai Français !* »

Le procureur Bellart, lui, parle de préméditation, centrant son discours sur la nuit du 13 au 14 mars 1815 : le 13, Ney ordonne au général Mermet de se rendre à Besançon pour prendre au nom du roi le commandement de l'armée qui s'y trouve, et de contrer l'armée impériale. Le 14, Ney lui donne un ordre similaire, sauf qu'il doit prendre le commandement au nom de l'empereur et rallier l'armée qui s'avance. Mermet refuse et est remplacé.

Trois questions de fait sont donc d'abord posées aux 161 membres de la chambre :

1. « *Le maréchal Ney a-t-il reçu des émissaires dans la nuit du 13 au 14 mars ?* » : l'appel nominal donne les résultats suivants : 111 voix pour, 47 contre, les autres s'abstenant¹³. Le comte Lanjuinais, le comte de Nicolay et le marquis d'Aligre, seuls à s'abstenir, protestent qu'ils ne peuvent juger en conscience, attendu qu'on avait refusé à l'accusé le droit de se faire entendre sur la convention de Paris ;
2. « *Le maréchal Ney a-t-il lu, le 14 mars, une proclamation invitant les troupes à la défection ?* » : trois pairs, ceux qui venaient de protester, votent contre, et 158 votent pour ;
3. « *Le maréchal Ney a-t-il commis un attentat contre la sûreté de l'État ?* » : le vote donne 157 voix pour, 3 voix pour avec atténuation et 1 voix contre. Lanjuinais a répondu « *oui* » mais en ajoutant « *couvert par la capitulation de Paris* » ; d'Aligre et de Richebourg « *oui* » mais en faisant appel à la générosité de la Chambre. Le vote négatif est celui du duc de Broglie, le plus jeune des pairs de France qui déclare : « *Je ne vois dans les faits justement reprochés au maréchal Ney ni préméditation ni dessein de trahir. Il est parti très sincèrement résolu de rester fidèle. Il a persisté jusqu'au dernier moment.* »

Deux jours plus tard, les pairs de France rendent leur verdict, et déclarent donc Ney coupable d'avoir attenté à la sûreté de l'État, à la quasi-unanimité. La dernière question porte alors sur la peine à appliquer. Lanjuinais, soutenu par le marquis de Maleville, le comte Lemercier, Lenoir-Laroche et par le comte Cholet, tente de faire adopter la peine de déportation que dix-sept pairs votèrent (parmi eux, le duc de Broglie). Cinq pairs, le comte de Nicolay, le marquis d'Aligre, le comte de Brigode, le vicomte de Sainte-Suzanne et le duc de Choiseul-Stainville, tout en s'abstenant, proposent de recommander le maréchal à la clémence du roi.

Finalement, 139 voix, réduites à 128, à cause d'avis semblables entre parents, réclament la peine de mort. Parmi ceux qui ont voté la mort, 5 maréchaux d'Empire : Sérurier, Kellermann, Pérignon, Victor et Marmont, ainsi que le vice-amiral Ganteaume ; le vicomte de Chateaubriand, le comte Ferrand surnommé « *le Marat* »

blanc » et le comte Lynch, nommé par Napoléon maire de Bordeaux, comte de l'Empire et chevalier de la Légion d'honneur, qui va jusqu'à réclamer la guillotine, votent également la mort. Par contre le maréchal Davout est venu témoigner en sa faveur, et le maréchal Gouvion-Saint-Cyr a voté la déportation.

En outre, non content d'avoir obtenu la condamnation du maréchal, Bellart requiert qu'il soit rayé des cadres de la Légion d'honneur. La sentence est rendue à onze heures et demie du soir. Les pairs appliquent la règle du conseil de guerre et la lisent en l'absence de l'accusé. Les défenseurs ayant compris que tout espoir est perdu n'assistent pas à la lecture de l'arrêt et se rendent dans la cellule qu'occupe depuis deux jours le maréchal, au palais du Luxembourg. Après leur départ, il se met à rédiger ses dernières dispositions et dort tout habillé.

À 3 heures du matin, le secrétaire-archiviste de la Chambre des pairs, Cauchy, le réveille pour lui communiquer la sentence. Le général de Rochechouart, qui commande la place de Paris, l'informe qu'il peut recevoir trois visites : sa femme, son notaire et son confesseur. La maréchale vient rendre visite à son mari dans la cellule avec leurs quatre enfants. Elle s'évanouit en apprenant la sentence. C'est en vain qu'elle implore sa grâce auprès de Louis XVIII et de Wellington. La maréchale va voir ensuite la duchesse d'Angoulême, qui refuse sèchement. Cette dernière dira plus tard, après avoir lu les témoignages du comte de Ségur, regretter son geste, si elle avait su qui était réellement le maréchal Ney, elle aurait demandé sa grâce.

On propose un confesseur à Ney qui réplique : « *Je n'ai nul besoin de la prêtraille* », mais accepte finalement, convaincu par un vieux soldat des guerres napoléoniennes, devenu croyant à cette occasion. Ney reçoit pendant une heure sa femme et ses enfants, puis s'entretient avec le curé de Saint-Sulpice.

À 8 h 30, une voiture vient chercher Ney. Il porte un simple costume bourgeois. Le cortège s'arrête avenue de l'Observatoire. Le maréchal refuse qu'on lui bande les yeux : « *Ignorez-vous que depuis vingt-cinq ans, j'ai l'habitude de regarder en face les boulets et les balles ?* ». Puis il s'adresse aux soldats : « *Camarades, tirez sur moi et visez juste !* ». La phrase qu'on lui prête : « *Soldats, visez droit au cœur !* » semble plus romanesque que véridique. Selon Rochechouart, les derniers mots du maréchal furent : « *Français ! je proteste contre mon jugement, mon honneur -* ». Il tombe face contre terre et, conformément à la coutume, la dépouille reste quinze minutes seule. Un cavalier anglais fait bondir son cheval par-dessus le cadavre. Un général russe d'origine hollandaise, qui a assisté à l'exécution, est chassé de l'armée russe par Alexandre 1^{er} qui appréciait beaucoup le maréchal Ney.

Juste après l'exécution, Rochechouart dit à La Rochejaquelein : « *Voilà, mon cher ami, une grande leçon pour apprendre à mourir* ».



7 décembre 1895 : bataille d'Amba Alagi (guerre italo-éthiopienne).

La bataille d'Amba Alagi en 1895 est le premier affrontement important de la campagne qui oppose les troupes du général italien Oreste Baratieri à celles du *negus negest* Menelik II durant la première guerre italo-éthiopienne.



Les troupes italiennes, conduites par le major Toselli composées de 2 000 askaris érythréens, occupaient une position avancée dans la montagne d'Amba Alagi au Tigray. Le 7 décembre 1895, le **ras Mekonnen**, Welle Betul et Mangesha Yohannes y menèrent un assaut qui annihilait les troupes italiennes et à l'occasion duquel le major Toselli fut tué.

À la suite de la défaite d'Amba Alagi, le Premier ministre italien Francesco Crispi accorda une avance de 20 millions de liras pour s'assurer qu'un tel désastre ne se reproduirait plus, ce qui a permis de relancer l'action italienne. Elle ne s'arrête qu'à la défaite italienne d'Adoua, le 1er mars 1896 qui constitue une victoire définitive d'une nation africaine face à un pays européen.

7 décembre 1897 : naissance de Lazare Ponticelli, dernier Poilu français officiel

(d'origine italienne) de la Grande Guerre.



« J'ai voulu défendre la France
parce qu'elle m'avait donné à manger.
C'était ma manière de dire merci. »

Lazare Ponticelli (1897-2008)

1908 :
Né en Italie, il arrive tout seul en France
à l'âge de 9 ans

1914 :
Engagé volontaire à 16 ans
au sein du 1^{er} RMLE


**THEATRUM
BELLI**

- Chevalier de la Légion d'honneur
- Croix du combattant 1914-1918
- Médaille interalliée 1914-1918
- Médaille des blessés
- Chevalier de l'Ordre de Vittorio Veneto (Italie)
- Merito di Guerra (Italie)

7 décembre 1936 : disparition en mer de Jean Mermoz à bord du « Croix-du-Sud ».

Après une courte carrière dans l'aviation militaire, il acquiert ses lettres de noblesse dans l'aéropostale avec la traversée des Andes, en juillet 1929, et celle de l'Atlantique Sud sans escale avec le même avion en mai 1930. Il est l'auteur de *Mes vols*.

Jean Mermoz disparaît à bord de l'hydravion quadrimoteur Latécoère 300, le *Croix-du-Sud*, le 7 décembre 1936 avec à son bord Alexandre Pichodou, copilote, Henri Ézan, navigateur, Edgar Cruveilhaer, radio, et Jean Lavidalie, mécanicien, après un premier retour à l'hydrobase de Dakar, à la suite d'un problème de réducteur du moteur, empêchant l'hélice arrière droite, de passer au grand pas. Après une réparation sommaire de la pièce défectueuse et un nouveau décollage, sous les yeux d'Henri Guillaumet, alors chef de l'hydrobase, le radio annonce régulièrement le message *TVB*. Puis, à 10 h 43, Cruveilhaer lance le dernier message en morse, depuis le *Croix-du-Sud* : « *Coupons moteur arrière droit* » ou « *Avons coupé moteur arrière droit* », sans aucun détail supplémentaire. Les coordonnées de position : 11°08 Nord, 22°40 Ouest.

Malgré de nombreuses recherches, on ne retrouve aucune trace de l'appareil ni de son équipage. L'hypothèse soulevée serait que le réducteur du moteur aurait finalement cassé et que l'hélice, emportée par sa vitesse de rotation, aurait fini par se détacher, sectionnant au passage la dérive de l'appareil ou une partie du fuselage, derrière laquelle courait la câblerie permettant de commander une partie de l'hydravion. Quelques jours plus tard, une fausse rumeur annonçant la découverte de l'hydravion, flottant aux larges du Brésil, est due aux nouvelles recherches, relancées par le gouvernement brésilien sous l'insistance d'Alexandre Couzinet, alors en voyage au Brésil. Un temps, les spectacles et les cinémas arrêtent leur programme pour diffuser la nouvelle avant de se rendre à l'évidence. La disparition de Jean Mermoz est vécue en France comme une catastrophe nationale et dès le 13 décembre, soit six jours seulement après la catastrophe, Jean Mermoz, ainsi que tout l'équipage de la *Croix-du-sud*, est cité à l'ordre de la Nation, sur la demande du gouvernement de Léon Blum, sous la présidence d'Albert Lebrun et avec discours de Pierre Cot, ministre de l'Air : « *Sublime figure d'aviateur, d'une valeur morale et professionnelle hors pair. Créateur, aux prix d'efforts surhumains, de l'aviation commerciale transocéanique, a fait de son nom un symbole et de sa carrière une longue suite d'exploits. Allant jusqu'au bout de son entreprise, envisageant la mort avec sérénité, a mérité l'admiration générale par la grandeur de ses actes. Porté disparu avec l'équipage de la Croix-du-sud, dont il était le chef de bord. Accomplissait sa 24^e traversée de l'Atlantique sur la ligne postale qu'il avait été le premier à tracer. Entre de plain-pied dans la légende et s'inscrit parmi les héros les plus purs de l'aviation française.* »

Une cérémonie officielle a ensuite lieu, le 30 décembre 1936, à l'Hôtel national des Invalides, en présence d'Édouard Daladier et de Camille Chautemps. Il totalisait 8 200 heures de vol.



[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)

7 décembre 1941 : attaque japonaise du port de Pearl Harbor (Hawaï).

L'attaque de Pearl Harbor est une attaque surprise menée par les forces aéronavales japonaises le 7 décembre 1941 contre la base navale de Pearl Harbor située sur l'île d'Oahu, dans le territoire américain d'Hawaï. Autorisée par l'empereur du Japon Hirohito, elle vise à détruire la flotte du Pacifique de l'US Navy. Cette attaque provoque l'entrée des États-Unis dans le conflit mondial.

L'anéantissement de la principale flotte américaine doit permettre à l'empire du Japon de continuer à établir sa sphère de coprosperité de la Grande Asie orientale en privant les Américains des moyens de s'y opposer militairement ; c'est aussi une réponse aux sanctions économiques prises par Washington en juillet 1941, contre sa politique impérialiste, après l'invasion de la Chine et de l'Indochine française dans le cadre de l'expansionnisme du Japon Shōwa.

L'attaque, dirigée par le général Hideki Tōjō, est lancée le dimanche 7 décembre à 7 h 48 par le service aérien de la Marine impériale japonaise contre la flotte américaine du Pacifique et les

forces stationnées sur place. Elle est conduite en deux vagues aériennes parties de six porte-avions impliquant plus de 400 avions. En moins de vingt-quatre heures, l'empire du Japon attaque également les États-Unis aux Philippines et engage les hostilités avec le Royaume-Uni, en envahissant Hong Kong et en débarquant en Malaisie.

Les pertes américaines sont importantes : 2 403 morts et 1 178 blessés. Mais seulement deux cuirassés sont détruits (le troisième n'étant qu'un bateau cible) ainsi que 188 avions. Les seize autres navires endommagés sont remis en état dans les mois qui suivent (dont onze avant la fin de 1942). Parmi les navires endommagés figurent six cuirassés, trois croiseurs, quatre destroyers. Les trois porte-avions du Pacifique, alors absents de Pearl Harbor, demeurent intacts. Les Japonais perdent 64 hommes, 29 avions et cinq sous-marins de poche ; un marin est capturé.

Aux États-Unis, cette attaque reste un des événements les plus marquants de l'histoire du pays et est synonyme de désastre national — chaque année le drapeau est mis en berne le 7 décembre —. Les historiens ont mis en évidence l'audace du plan de l'amiral Isoroku Yamamoto, le manque de préparation et les négligences américaines. Le rôle du président Franklin Delano Roosevelt reste un sujet de polémique.

7 décembre 1942 : opération *Frankton* (Estuaire de la Gironde).

Voulant gêner les échanges maritimes entre le Japon et le Reich, Churchill demande qu'une opération soit montée contre le port de Bordeaux d'où part le commerce armes contre caoutchouc. Lord Mountbatten, chef des opérations combinées, fait préparer une opération commando. Le sous-marin *HMS Tuna* débarque près de l'estuaire de la Gironde 10 *Royal Marines* qui remontent l'estuaire à bord de 5 kayaks pour aller poser des charges explosives sur les bateaux à quai. Le 11 décembre, 6 cargos et forceurs de blocus sont gravement endommagés par les explosions. Seuls, 2 commandos survivent et rejoignent la Grande-Bretagne avec l'aide de la Résistance. Les 8 autres périssent : 2 noyés, 6 fusillés après dénonciation et arrestation et ce malgré leurs uniformes empêchant de les confondre avec des terroristes.

OPÉRATION

FRANKTON

L'INCROYABLE ODYSSEE

CHRISTOPHE SOULARD

éditions
BONNE ANSE

7 décembre 1975 : invasion indonésienne du Timor oriental.

L'invasion du Timor oriental commence le 7 décembre 1975 lorsque les forces armées indonésiennes envahissent ce pays nouvellement indépendant en prenant le prétexte de la lutte contre le colonialisme. Le renversement de l'éphémère mais populaire gouvernement dirigé par le Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor oriental (Fretilin) marque le point de départ d'une occupation violente de vingt-cinq années au cours de laquelle entre 60 000 et 100 000 soldats et civils est-timorais trouvent la mort.

Au cours des premières années de la guerre, les militaires indonésiens font face à une forte résistance insurrectionnelle dans la région montagneuse de l'intérieur de l'île. Toutefois, à partir de 1977-1978, les militaires obtiennent de nouvelles armes plus modernes de la part des États-Unis, de l'Australie et d'autres États qui leur permettent de détruire le cadre du Fretilin. Malgré cette supériorité, les deux dernières décennies du XX^e siècle sont le théâtre de combats continuels entre Indonésiens et Est-timorais autour du statut du Timor oriental jusqu'en 1999. À cette date, les Est-timorais votent pour l'indépendance lors d'un référendum organisé par les Nations unies.

7 décembre 1985 : mort à 90 ans du poète et romancier britannique Robert Graves.

Robert Graves est le fils de l'écrivain irlandais Alfred Perceval Graves et de son épouse, née Amalia von Ranke (petite-nièce de l'historien Leopold von Ranke). Il interrompt ses études pour s'engager en 1914 et devient capitaine dans un régiment des *Royal Welsh Fusiliers*. En 1916, il participe à la bataille de la Somme. Grièvement blessé par un éclat d'obus qui lui perfore le poumon, il est, par erreur, officiellement déclaré « *mort de blessures* », mais il survit et part en convalescence en Angleterre où il termine la guerre après un bref retour en France. En 1919, il reprend ses études à l'université d'Oxford et se spécialise en langue et littérature anglaises.



Marié en janvier 1918, il

divorce de Nancy Nicholson en 1929.

Sa connaissance des mythes européens lui permet de rédiger de nombreux livres, dont deux en particulier ont rencontré le succès : *La Déesse Blanche* (aujourd'hui édité sous le titre *Les Mythes celtes*) et *Les Mythes grecs*. Malgré quelques critiques venues d'historiens (notamment concernant un penchant pour l'évhémérisme et certaines réflexions datées du philologue Bachofen sur les sociétés archaïques, supposées matriarcales, par exemple), ces ouvrages, en particulier *Les Mythes grecs*, sont appréciés essentiellement pour leur exhaustivité, leur ambition étant de recenser l'ensemble des mythes dans les différentes versions connues, selon les sources, depuis l'Antiquité.

En 1929, Graves publie ses souvenirs, essentiellement de la Première Guerre mondiale,

dans *Good-Bye to All That*. Ce titre désabusé est justifié à la fin de l'avant-dernier chapitre dans lequel il évoque très brièvement son divorce : « *We parted on May 6th, 1929. She, of course, insisted on keeping the children. So, I went abroad, resolved never to make England my home again ; which explains the "Goodbye to All That" of this title* ».

Il s'exile en 1929 avec Laura Riding à Majorque, au village de Deià, où il vit pendant quarante-sept années.

Robert Graves est surtout connu pour son roman historique *Moi, Claude*, adapté en 1976 pour la télévision sous le titre *Moi Claude empereur (I, Claudius)*. Cette mini-série britannique est réalisée par Herbert Wise, avec Derek Jacobi dans le rôle titre.

LES MYTHES CELTES

La Déesse blanche
ROBERT GRAVES



éditions du
ROCHER
DOCUMENT

